

**Communiqué de presse**

**Marie- Françoise Blanchet réélue  
Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France**

**Marie-Françoise Blanchet** a été réélue, pour un troisième mandat et à une très large majorité, Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France, à l'issue de l'Assemblée Générale qui s'est tenue du 16 au 18 septembre 2005.

**Marie-Françoise Blanchet** est entrée en Franc-maçonnerie il y a 21 ans. Engagée à 18 ans dans l'armée de l'air comme sous-officier, elle a terminé sa carrière comme colonel.

L'Assemblée Générale, qui s'est déroulée dans un excellent climat de travail et de confiance, a réaffirmé la volonté de la Grande Loge Féminine de France d'associer dans ses travaux la réflexion symbolique et philosophique et l'engagement humaniste, notamment sur des chantiers tels que la bioéthique, le handicap, ou la lutte contre les discriminations.

L'assemblée générale a voté à plus de 80 % une modification de ses textes constitutionnels relatifs à la cérémonie traditionnelle de « reconnaissance conjugale » afin que les couples pacés qui en étaient alors exclus, puissent y avoir accès. La Grande Loge Féminine de France est ainsi la première obédience à inscrire cette égalité des droits dans ses textes et dans la tradition maçonnique.

Par ailleurs, fidèle à son engagement pour le respect de la dignité des femmes et l'égalité des droits, la Grande Loge Féminine de France s'est associée à différentes actions, comme celle menée récemment avec succès contre l'instauration de tribunaux islamiques au Canada, en Ontario.

La Grande Loge Féminine de France a également poursuivi sa politique de développement international de la maçonnerie féminine, avec la création, en avril 2005, de la Grande Loge Féminine du Vénézuéla et, en juin 2005, de la Grande Loge Féminine d'Espagne, à partir des Loges qui étaient sous son égide dans ces pays. La Grande Loge Féminine de France avait déjà été à l'origine de la création de la Grande Loge Féminine de Belgique, de la Grande Loge Féminine de Suisse et de la Grande Loge Féminine du Portugal.

Enfin, au cours de cette année qui marque le centenaire de la Loi de 1905 instaurant la séparation des Eglises et de l'Etat, la Grande Loge Féminine de France réaffirme son attachement au Principe de Laïcité, qu'elle a inscrit dans le préambule de sa Constitution. Elle organise différents événements en régions et s'associe aux manifestations organisées à cette occasion avec les obédiences de la Maçonnerie Française.

Paris le 18 septembre 2005

*La Grande Loge Féminine de France, qui regroupe 11600 adhérentes, est la première Obédience Maçonnique Féminine mondiale. Ses 360 Loges sont réparties non seulement en France hexagonale, dans les DOM et les TOM, mais également en Europe, au Canada, en Afrique et dans les Mascareignes.*

**Contact : 06 10 76 11 62**

[communication@glff.org](mailto:communication@glff.org)